

Allianz European Pension Investments
Société d'Investissement à Capital Variable
6 A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
R.C.S. Luxembourg B 117.986

Avis aux Actionnaires

Le Conseil d'administration de Allianz European Pension Investments (SICAV) (« la Société ») informe par la présente du changement des montants minimums d'investissement des types de catégories d'actions P et PT tel que décrit ci-dessous à compter du 28 avril 2018.

Montant d'investissement minimum jusqu'au 27 avril 2018	Montant d'investissement minimum à compter du 28 avril 2018
100 000 EUR	3 000 000 EUR
100 000 USD	3 000 000 USD

Les Actionnaires qui n'approuvent pas les modifications susmentionnées peuvent demander gratuitement le rachat de leurs actions jusqu'au 27 avril 2018.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Société informe par la présente que la Société de gestion Allianz Global Investors GmbH a décidé de transférer les fonctions de registre et de transfert de RBC Investor Services Bank S.A. à State Street Bank Luxembourg S.C.A. après l'heure limite à compter du 27 avril 2018. Il n'y aura pas d'augmentation des coûts pour les clients associés au changement d'agent de registre et de transfert.

Lors de son entrée en vigueur, le prospectus peut être consulté ou obtenu gratuitement auprès du siège de la Société et de la Société de gestion à Francfort-sur-le-Main, ainsi qu'auprès des Agents d'information de la Société (tels que State Street Bank Luxembourg S.C.A. au Luxembourg ou Allianz Global Investors GmbH en République fédérale d'Allemagne) dans chaque pays où des compartiments de la Société sont enregistrés à des fins de distribution publique.

Senningerberg, mars 2018

Sur ordre du Conseil d'administration

Allianz Global Investors GmbH

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.